

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bruges/Blanquefort - Financement des études de projet et des travaux des
passages à niveau sur la ligne ferroviaire Bordeaux-Pointe de Grave sur la
section du chantier Tram-train du Médoc - Convention - Approbation -
Autorisation de signature**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet du Tram-train du Médoc vise à créer une infrastructure nouvelle consacrée, dans un premier temps exclusivement au mode tramway, entre Bordeaux et Blanquefort en débranchement du tramway ligne C au niveau de Cracovie.

Une convention initiale entre la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, et Réseau Ferré de France (RFF), devenu Société nationale des chemins de fer français Réseau (SNCF Réseau) à compter du 1^{er} janvier 2015, a été signée le 8 mars 2012 et un avenant le 23 mai 2013. Cette convention avait comme objectif de définir les études et les travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau suivants :

- lot 1 : les études et les travaux préliminaires liés au dégagement de la zone du triangle de La Vache,
- lot 2 : les études et les travaux préliminaires liés au dégagement provisoire des installations côté ouest de la zone située entre Beyerman et Blanquefort,
- lot 3 : les études et les travaux restants,
- lot 4 : les études et prestations diverses.

Ces travaux, réalisés par SNCF Réseau, ont été en grande partie finalisés et ont permis à Bordeaux Métropole de bénéficier d'une libération des emprises du réseau ferré national afin d'exécuter les travaux du Tram-train du Médoc.

Durant l'année 2014, un groupe de travail constitué des équipes de la SNCF et de Bordeaux Métropole s'est réuni afin d'étudier les modalités de traitement des passages à niveau 4, 6, 9 et 12, où le Tram-train intersecte la ligne ferroviaire SNCF de Médoc Bordeaux-Le Verdon.

Le groupe a conclu à la nécessité de confier les études et les travaux de reprise des passages à niveau à SNCF Réseau. En effet, la réglementation en vigueur impose que la responsabilité juridique associée aux passages à niveau incombe à SNCF Réseau. Il a ainsi été jugé préférable de ne pas déroger à la réglementation et de conclure que la

maîtrise d'ouvrage des passages à niveau et la gestion ultérieure de ceux-ci seraient de compétence SNCF Réseau et non de Bordeaux Métropole.

Il convient ainsi que, sur la base des études de conception initialement menées par Bordeaux Métropole sur ces passages à niveau, SNCF Réseau s'approprie les données d'entrée, mène les études de conception de niveaux Avant-projet et projet (APO) et réalise les travaux de modification de ces passages à niveau, induits par la création de la ligne Tram-train, pour le compte de Bordeaux Métropole. Le partenariat se concrétisera par le versement de subventions d'équipement à SNCF Réseau par la collectivité conformément aux modalités définies aux articles 6 et 7 de la convention de financement annexée à la présente délibération.

Le besoin estimatif afin de financer l'ensemble de cette prestation (études et travaux) est de 2,8 M€HT courants.

Ces travaux de reprise des passages à niveau sont nécessaires à la mise en service du Tram-train du Médoc.

Plus précisément, la présente convention prévoit les études et travaux suivants :

- travaux sur les installations existantes des passages à niveau du RFN (Réseau ferré national) :
 - après une phase d'appropriation, mener les études de niveau APO et réaliser les travaux d'intégration de la voie Tram-train aux installations existantes,
 - effectuer les essais et mettre à disposition de Bordeaux Métropole les passages à niveau pour la mise en service du Tram-train du Médoc en collaboration avec Bordeaux Métropole,
- études et prestations diverses dont :
 - avis de conception des études des passages à niveau menées par Bordeaux Métropole livré fin mars 2015,
 - participation des équipes SNCF Réseau au groupe de travail pour la définition des principes d'exploitation/maintenance effectuée sur l'année 2014,
 - pilotage et animation des équipes de productions exploitation et maintenance,
 - participation des équipes SNCF Réseau aux réunions exploitation et maintenance,
 - rédaction et adaptation des procédures et documents opérationnels de maintenance et exploitation,
 - formation des agents maintenance et exploitation,
 - assistance à Bordeaux Métropole pour essais et mise en service au Tram-train du Médoc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau Ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire,

VU la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique,

VU le décret du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de RFF,

VU l'arrêté préfectoral de la partie A du dossier préliminaire de sécurité (DPS) (partie non circulée) en date du 24 juin 2013,

VU l'arrêté préfectoral de la partie B du DPS (partie circulée) en date du 13 décembre 2013,

VU le protocole d'accord signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil régional d'Aquitaine et Réseau ferré de France le 29 janvier 2010,

VU la convention relative au financement des études et travaux connexes du Tram-train du Médoc signée le 08 mars 2012,

VU l'avenant n°1 à la convention relative au financement des études et travaux connexes du Tram-train du Médoc signé le 23 mai 2013,

VU l'avis de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) sur le DPS partie B en date du 25 novembre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la SNCF Réseau doit réaliser des études et travaux sur les passages à niveau de la ligne ferroviaire Bordeaux-Pointe de Grave, entre Bruges et Blanquefort, pour l'intégration du Tram-train du Médoc,

CONSIDERANT QUE ces travaux et études sont entrepris à la demande et à la charge de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de convention avec la SNCF Réseau jointe à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : de verser les subventions d'équipement à SNCF Réseau qui seront imputées sur le chapitre 204, compte 204172, fonction 822 du budget principal, exercice 2015 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE

7 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2015

M. MICHEL LABARDIN